

<p style="text-align: center;">Règlement 1ère édition l'évènement "Le Défi de Kervallon" Dimanche 3 décembre 2023</p>
--

En s'inscrivant à une course du Défi de Kervallon, le participant reconnaît et accepte sans réserve le présent règlement dans toutes ses dispositions.

Organisation :

L'association Brest Goeloeurs, association loi 1901 inscrite au journal officiel du 10 mars 2010 (désignée « L'organisation » ci-après), n° SIRET 799 531 025 00010, dont le siège est 32 rue du Docteur Vourc'h à Brest, organise des courses pédestres appelées "Le Défi de Kervallon". Ces courses auront lieu dimanche 3 décembre 2023 à Brest, dans le quartier de la Cavale Blanche.

Site internet de la course : <https://defidekervallon.com>

Les épreuves :

Pour les adultes :

Deux courses chronométrées avec classement seront proposées, une course de 5km et une course de 10 km.

- La course de 5 km sera accessible à partir de 14 ans (nés avant le 3 décembre 2009), départ à 14h15,
- La course de 10km sera accessible à partir de 16 ans (coureurs nés avant le 3 décembre 2007), départ à 15h,
- Le 10km pourra être également couru en relais de 2 coureurs (hommes, femmes ou mixte), chacun parcourant 5 km, à partir de 14 ans (nés avant le 3 décembre 2009), départ à 15h,
- Les mineurs devront disposer d'une autorisation parentale signée.

Pour les enfants :

Trois courses seront proposées dans le Complexe sportif de la Cavale Blanche

- 800 mètres pour les enfants entre 7 et 9 ans (nés entre 2014 et 2016). Départ à 13h.
- 1200 mètres pour les enfants de 10 et 11 ans (nés en 2013 et 2012). Départ à 13h20
- 1600 mètres pour les enfants de 12 et 13 ans (nés en 2010 et 2011). Départ à 13h40

Les enfants devront disposer d'une autorisation parentale signée. Il n'est pas nécessaire de fournir un certificat médical pour ces courses. Les inscriptions se feront sur place le jour de la course. Les enfants n'auront pas de dossard.

Les détails des parcours sont disponibles sur le site internet et sur le site d'inscription <https://klikego.com>.

Les bicyclettes, trottinettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours hormis les véhicules d'organisation et de sécurité, santé et secours.

Le Défi de Kervallon :

Un tapis chronométrant sera installé en bas et en haut de la côte de Kervallon. Tous les coureurs seront chronométrés sur le 5 et le 10km et auront leur temps de passage. Les coureurs du 10 km seront également classés selon leur temps cumulé lors du double passage dans la côte. Ce classement se nomme "le Défi de Kervallon" et il a donné son nom à l'événement.

A ce chronométrage s'ajoute la mise en place d'animations et d'un fan zone dans la côte afin d'aider les participants à se dépasser dans la partie la plus difficile de la boucle.

Les tarifs d'inscription :

- 10 euros pour la course de 10 km en individuel, hors frais d'inscription de 1€ sur Klikego ; ces frais sont offerts pour toute inscription avant le 1^{er} novembre.
- 12 euros pour la course de 10 km en relais, hors frais d'inscription de 1€ sur Klikego ; ces frais sont offerts pour toute inscription avant le 1^{er} novembre
- 5 euros pour la course de 5 km, hors frais d'inscription de 0,8€ sur Klikego
- Les personnes à mobilité réduite souhaitant s'inscrire en catégorie handisport bénéficient, ainsi que leur accompagnateur (dans la limite d'un accompagnateur par inscrit handisport) d'une réduction de 50% sur les sommes mentionnées ci-dessus. Pour toutes inscriptions de coureurs handisports, merci de contacter contact@defikervallon.com
- Gratuité des courses enfants.

Il sera possible de s'inscrire sur la plateforme Klikego jusqu'au samedi 2 décembre 2023 à midi.

Il sera également possible de s'inscrire sur place lors du retrait des dossards le samedi 2 décembre après-midi au centre commercial Brest Iroise, boulevard de Plymouth à Brest et le dimanche 3 décembre 2023 sur le Complexe sportif de la Cavale Blanche, moyennant un supplément de 2€.

Les conditions d'inscription :

- Les épreuves de 5 et 10 km sont ouvertes à tous les coureurs, licenciés ou non.
- Les licences suivantes, en cours de validité, sont acceptées :
 - Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running, ou d'un « Pass' J'aime courir » délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme
 - Fédération des clubs de la défense (FCD)
 - Fédération française du sport adapté (FFSA)
 - Fédération française handisport (FFH)
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
 - Fédération sportive des ASPTT
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
- Pour les non licenciés :
 - Un certificat médical mentionnant obligatoirement « la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » ou « la non contre-indication à

la pratique de l'athlétisme en compétition » ou « la non contre-indication à la pratique du sport en compétition » datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- Les certificats raturés ou illisibles ne seront pas acceptés.

Prendre part à une course hors-stade relève de la responsabilité de chaque participant qui garde la possibilité de ne pas prendre le départ pour tout motif qu'il jugera utile.

Les inscriptions aux courses de 5 et 10 km se feront via le site Klikego jusqu'au 2 décembre 2023 à midi. Les inscriptions seront possibles le samedi 2 décembre à partir de 14h dans le centre commercial Brest Iroise, boulevard de Plymouth à Brest et le dimanche 3 décembre 2023 sur le Complexe sportif de la Cavale Blanche à partir de 12h, moyennant un supplément de 2€.

Toute inscription est personnelle. Aucun transfert ou cession de dossard n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident dans ce type de situation.

Toute inscription est ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement

Handisport :

- Pour toutes inscriptions de coureurs handisports, merci de contacter contact@defikervallon.com
- Les déficients visuels devront être accompagnés d'un guide qui devra être identifié comme tel (inscription « guide » ou chasuble).
- L'Organisation accepte la participation des Joëlettes avec leurs pousseurs sur le 5 km et le 10 km. Toute équipe souhaitant inscrire une Joëlette est invitée à joindre l'Organisateur en écrivant à contact@defikervallon.com

Barrières horaires :

- La barrière horaire est fixée sur la base des 7 km/h, soit 45 minutes pour l'épreuve de 5 km et à 1 heure 30 minutes pour le 10km.
- Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.
- Si vous souhaitez abandonner pendant la course, il vous suffira de vous présenter à un poste de ravitaillement ou de secours afin d'y remettre votre dossard.

Droit à l'image :

De par leur inscription, tous les concurrents autorisent les organisateurs à utiliser pour tout support et toute opération de communication, les photos et vidéos réalisées à l'occasion de la course.

CNIL :

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-

801 du 6 aout 2004, relative à l'informatique, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisateur, ils peuvent être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Tout refus devra être signifié par courrier au siège de l'Association en indiquant nom, prénom, adresse.

Assurance :

L'Organisateur est couvert en responsabilité civile par une police d'assurance garantissant les faits des membres de l'Organisation ainsi que ceux des participants. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.

Il est rappelé à chacun des participants l'intérêt de souscrire une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde.

Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur bien ou équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Parcours :

Le départ et l'arrivée des deux parcours se feront à partir du Complexe Sportif de la Cavale Blanche, avenue de la Libération à Brest. Le parcours consistera en une boucle de 5 km à réaliser une ou deux fois.

Vestiaires - Consignes - Parking :

- Le parking du Complexe sportif sera accessible jusqu'à 15' avant le départ du 5 km et après le départ du 5km et jusqu'à 15' avant le départ du 10km (selon la place disponible)
- Le parking le long de la rue de l'Anse Saupin sera possible si le parking du Complexe sportif est complet (la rue sera bloquée)
- Le parking rue Tino Rossi, devant l'école Louise Michel, sera réservé aux partenaires et ne sera pas accessible aux coureurs.
- Un espace de consignes sera prévu au sein du Complexe sportif, ainsi qu'un espace vestiaires et douches.

Chronométrage :

- Le chronométrage électronique sera assuré par la société Breizh Chrono
- Chaque dossard intégrera la puce permettant le chronométrage.
- Le temps de chaque concurrent sera décompté à partir du coup d'envoi de l'Epreuve.

Classements :

- Les classements seront diffusés le soir même sur le site de la course.
- Courses enfants
 - 3 premières filles et garçons de chaque course
- Courses adultes

- 3 premiers hommes et femmes au scratch en individuel sur le 5 km
- 3 premiers hommes et femmes au scratch en individuel sur le 10 km
- 3 premiers relais
- Challenge de la côte de Kervallon :
 - classement spécifique du double passage dans la côte de Kervallon : 3 premiers hommes et femmes
- Challenge entreprises :
(Minimum 4 participants sur le 5 ou le 10 km ou les deux)
 - Meilleur grimpeur (4 meilleurs temps d'ascension de la côte Kervallon)
 - Meilleur classement (4 meilleurs places sur 5 km et 10km)
 - Entreprise la plus représentée

Retrait des dossards :

- Dans le centre commercial Brest Iroise le samedi 2 décembre de 14h à 19h et le 3 décembre au Complexe sportif de la cavale Blanche à partir de midi
- L'organisation ne fournit pas d'épingles pour fixer votre dossard.
- Chaque concurrent devra porter son dossard de façon visible pendant toute la durée de la course.

Ravitaillement :

- Sur le parcours, un ravitaillement en eau est prévu
- Un ravitaillement final sera proposé à tous les coureurs à l'intérieur du Complexe sportif de la Cavale Blanche.

Poubelle :

- Des poubelles avec tri pour les déchets alimentaires et recyclables seront mises à votre disposition au point de ravitaillement sur le parcours et sur le site du Complexe sportif.
- Nous invitons les coureurs à prendre un pull/ sweat pour se protéger du froid sur la ligne de départ qui sera ensuite récupéré et donné à une association caritative, plutôt qu'un sac poubelle.

Sécurité et secours :

Sécurité : La sécurité des Epreuves est prise en charge par l'Organisateur : le parcours est protégé par des signaleurs. Il a été validé par la ville de Brest avec le concours de la police.

Service médical : Un service médical composé au minimum d'un médecin et d'équipes de secouristes agréées sera disponible sur l'aire d'arrivée.

Force majeure - Annulation :

- L'organisateur se réserve le droit d'annuler la course, en cas de force majeure ou à la requête des autorités publiques.
- Les concurrents seront prévenus dès que possible par tous les moyens disponibles.

- Ils seront remboursés de leurs frais d'inscription ou inscrits sur la prochaine édition du Défi de Kervallon.